



La Foi de Toujours

« Sans la Foi, il est impossible de plaire à Dieu. » (Heb. XI, 6)

Fraternité Sacerdotale Saint Pie X - Antilles et Guyane

Février
2011

Le mot de notre fondateur

Ce n'est pas de la vraie charité que de contribuer à laisser les esprits dans l'erreur et les âmes dans le péché. Autre chose est comprendre les âmes et le cheminement qui les a amenées dans l'erreur et le péché ; autre chose donner à l'erreur une apparence de vérité et au péché un semblant de vertu, qui feront croire à notre interlocuteur qu'il est dans la vérité et dans le bien. Certes il s'agit là de nuances, mais la vraie charité tout entière faite de foi en Jésus-Christ ne s'y trompe pas et ne mettra pas la lumière sous le boisseau.

Lettre circulaire à Dakar,
le 29 juillet 1960

C'est à moi que vous l'avez fait !

A l'instant même de notre mort, nous serons jugés par Notre-Seigneur lui-même. Toutes nos pensées, nos paroles et nos actions seront pesées par notre Souverain Juge. Pour le chrétien qui sent sa fin approcher, quel réconfort alors de se rappeler ses bonnes actions, ses sacrifices pour Dieu et le prochain. En revanche quelle angoisse pour celui qui, sans rejeter complètement Notre-Seigneur, s'est contenté de remettre à plus tard ses bonnes résolutions. Nous serons jugés sur des faits : « Ce ne sont pas ceux qui disent : « Seigneur, Seigneur ! » qui entreront dans le Royaume des Cieux mais ceux qui font la volonté de mon Père. ». Si vous lisez ce bulletin c'est que vous aimez le Bon Dieu, que vous aimez aussi le prochain comme vous-mêmes, mais concrètement



Le mauvais riche et le pauvre Lazare (Luc ch. 16)

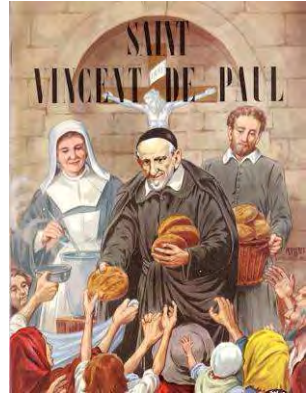
que faites-vous pour le prochain? Que faites-vous par amour de Dieu? Notre conduite ne risque-t-elle pas de mériter ce terrible reproche de Notre-Seigneur : « Retirez-vous de moi, maudits, allez au feu éternel, qui a été prépa-

ré pour le diable et ses anges. Car j'ai eu faim, et vous ne m'avez pas donné à manger; j'ai eu soif, et vous ne m'avez pas donné à boire; j'étais étranger, et vous ne m'avez pas recueilli; nu, et vous ne m'avez pas vêtu; malade et en prison, et vous ne m'avez pas visité ». Alors eux aussi lui diront : « Seigneur, quand vous avons-nous vu ayant faim ou soif, ou étant étranger, ou nu, ou malade, ou en prison, et ne vous avons-nous pas assisté? Et il leur répondra : « En vérité, je vous le dis, chaque fois que vous ne l'avez pas fait à l'un de ces plus petits, c'est à moi que vous ne l'avez pas fait. Et ceux-ci s'en iront à l'éternel supplice » (Matt. ch.25). Ne nous contentons pas d'aimer le prochain en pensée seulement. Ça ne suffit pas. Il faut passer à l'acte. Ce n'est pas la misère qui manque autour de nous. Il fallait un service d'entraide dans notre paroisse : c'est maintenant chose faite ! Afin donc de vous permettre d'exercer cette charité, le Prieuré vous propose



d'œuvrer au sein de la *Conférence Saint Vincent de Paul*. A l'exemple de son saint patron, cette association rassemble toutes les personnes de

bonne volonté qui veulent donner un peu de leur temps ou de leurs biens ou de leurs compétences pour ceux qui sont dans la



détresse. Il s'agit d'une part de recenser les besoins du prochain : personnes isolées, faibles, pauvres, malades, ignorantes, etc. et d'autre part de les mettre en relation avec ceux qui peuvent les visiter, les véhiculer pour la messe du dimanche, les aider ou leur apporter un peu de réconfort. Bref l'occasion de mettre en pratique les conseils de Notre-Seigneur et de ne pas laisser notre charité se refroidir. Si vous connaissez quelqu'un qui peut avoir besoin d'aide ou si vous désirez participer à cette œuvre de charité, nous vous invitons donc à prendre contact avec les Pères, le Frère ou M. Alain MONTHIEUX (06 96 27 83 24) que je remercie d'accepter la direction de l'œuvre. Soyons donc nombreux à nous proposer pour qu'unis par la charité, nous accumulions les mérites. Alors nous n'arriverons pas les mains vides au Ciel mais nos bonnes œuvres nous précéderont et toucheront le cœur de notre Juge : « Bienheureux les miséricordieux car ils obtiendront miséricorde ». ♦

Père Chrissement

REPONSES AUX LECTEURS

Faut-il toujours donner quand quelqu'un nous demande la charité ?

« Vous avez pas 2 € ? » Voilà effectivement une question qui revient assez souvent lorsqu'on traverse une ville. Quelle doit être notre réponse ? Quelles sont les conditions d'une bonne aumône ?

Du côté de celui qui donne, il faut une intention pure, c'est-à-dire le désir de soulager le prochain par miséricorde. Il est dit dans la 1^{ère} épître de Saint Jean (3, 17) : “Si quelqu'un, jouissant des richesses du monde, voit son frère dans la nécessité sans se laisser attendrir, comment l'amour de Dieu pourrait-il demeurer en lui ?” Nous pouvons définir l'aumône : “L'acte de donner à l'indigent, par compassion et pour l'amour de Dieu.” Il faut donc s'examiner soi-même pour voir si je veux vraiment agir par charité. « J'aurais beau distribuer aux pauvres tous mes biens et livrer mon corps aux flammes, si je n'ai pas la charité, cela ne me sert à rien », affirme Saint Paul (1^{ère} Cor. 13, 3). Une telle aumône produit un fruit spirituel selon l'Écclésiastique (29, 13) : “Sacrifie ton argent pour ton frère, use de tes richesses selon le précepte du Très-Haut, cela te sera plus utile que l'or.” Or, en vertu de cet amour, non seulement nous devons vouloir du bien à notre prochain mais encore lui en faire : “N'aimons ni en paroles ni en discours, mais en acte et en vérité”, dit Saint Jean (1 ép. 3, 18).

Du côté du bénéficiaire, il est requis qu'il soit dans le besoin ; sans cela l'aumône n'aurait pas de raison d'être. Je dois donc donner à celui que je vois dans le besoin matériel ou spirituel, pour qu'il puisse progresser dans le bien. A propos de cette parole en Saint Matthieu (5, 42) : “Donne à qui te demande”, Saint Augustin dit : “Il faut donner ce qui ne peut nuire ni à toi ni à un autre ; et quand tu refuses ce qu'on te demande, explique pourquoi, afin de ne pas renvoyer sans rien le quémendeur. Et il pourra se faire que tu donnes quelque chose de meilleur en corrigeant celui qui fait une demande injuste.”

Si j'estime que la personne qui me demande 2 € est vraiment dans le besoin, par exemple pour se nourrir, alors je dois lui faire l'aumône. Alors s'applique la parole de Saint Ambroise : “Nourris celui qui meurt de faim. Si tu ne le fais pas,



tu es cause de sa mort.” Comme dit Saint Basile : “Si tu confesses avoir reçu de Dieu ces biens (c’est-à-dire les biens temporels), Dieu doit-il être accusé d’injustice pour les avoir inégalement répartis ? Tu es dans l’abondance, celui-ci est réduit à mendier ; pourquoi cela, sinon pour que toi tu acquières le mérite d’une bonne dispensation, et lui, la récompense de la patience ? C’est le pain de l’affamé que tu retiens, le vêtement de celui qui est nu que tu gardes sous clef, la chaussure de celui qui n’en a pas qui se détériore chez toi, l’argent de celui qui en manque que tu tiens enfoui. En conséquence, tes injustices sont aussi nombreuses que les dons que tu pourrais faire.”

Mais si j’ai des raisons de penser que cet argent lui servira pour se faire du mal, à lui ou à autrui, comme pour acquérir de l’alcool ou de la drogue, alors je me ferais complice de son vice en lui accordant ce qu’il demande.

En pratique, aujourd’hui, il faut éviter de donner de l’argent lorsqu’on n’est pas sûr qu’il soit utilisé directement pour une bonne œuvre. Pour un mendiant, je préférerai donc lui proposer d’aller lui acheter à manger, ou je lui indiquerai une adresse pour qu’il trouve de secourir la misère au loin, sinistrés en Haïti, je passe des organisations en qui j’ai toutes les raisons de internationales ne sont pas devant tous les dons qui mains ; un an après, qu’est-Haïti avec les millions de monde entier ? De même finance des équipes de méthode de sélection des d’embryons malades fé-



quoï se sustenter. Pour par exemple pour les rai par des personnes ou toute confiance. Nous croire que les “ONG” totalement désintéressés leur passent par les ce qui a été réalisé en dollars provenant du pour le Téléthon, qui scientifiques utilisant la embryons (destruction condés *in vitro*).

Et le denier du culte, est-ce aussi un acte de charité ?

Pour ce qui est du denier du culte, nous ne sommes plus dans le cas de l’aumône, mais de la justice.

La raison naturelle en effet nous prescrit que le peuple doit pourvoir à l’entretien des lieux de culte et des ministres du culte divin, qui ont la charge de son salut ; de même qu’il doit fournir aux serviteurs du bien commun, princes, soldats, etc., la contribution nécessaire par les impôts. Dans l’Ancien Testament, les dîmes étaient affectées à l’entretien des ministres de Dieu, ce qui ressort de ce texte du prophète Malachie (3, 10) : « Portez toutes les dîmes dans mon grenier,



Souviens-toi du « pourquoi ? » de notre Martinique !

Quelques années plus tard, la révolution française vint tout anéantir. La Maison Principale, et les œuvres des Colonies subirent le sort de toutes les Institutions religieuses de

l'époque.

Quand Bonaparte fut au pouvoir, il comprit vite l'utilité d'une maison de formation pour le Clergé de France et d'Outre-mer. Le 13 Germinal de l'an XIII, il décréta le rétablissement du Séminaire du Saint Esprit. La Martinique étant alors aux mains des Anglais, ces décisions n'apportèrent aucun bienfait à la population de l'île.

A la Restauration, le Roi s'intéressa à nouveau au Séminaire, et appliqua son Ordonnance du 2 Mars 1815, en faveur des Missions étrangères, au Séminaire du Saint Esprit. Il le favorisa même de subventions. Depuis la révolution, la Société n'avait pu se loger que dans des locaux de fortune. Etant reconnue par le Roi d'utilité Nationale, elle put réacquérir des bâtiments N° 26, rue des Postes, (aujourd'hui rue Lhomond) dont la Révolution l'avait dépossédée, qui en est encore aujourd'hui la Maison-Mère.

M L'abbé Berthou, Supérieur fut autorisé à y installer le Séminaire. Le traitement annuel de chaque directeur fut fixé, ainsi que la subvention accordée à chaque élève.

Le Séminaire du Saint Esprit était alors outillé pour fournir des prêtres aux Colonies, mais il fallait du temps pour les recruter et leur assurer la formation qui les mènerait à la Prêtrise. Dans un premier temps, on dut recourir à des volontaires, venus des diocèses de France. Plusieurs circulaires furent envoyées aux évêques dans ce but.

Les candidats ne furent pas nombreux. Les Missions n'attiraient pas les séminaristes. ♦

par Emel

Souviens-toi du « pourquoi ? » de notre Guadeloupe !

La période qui a suivi les invasions anglaises de 1691 et 1703 a été catastrophique pour le développement de la Guadeloupe. La guerre engendre toujours un long cortège de misères. La vie économique et la moralité des gens se sont ressenties de ces périodes de troubles.

On ne compte plus le nombre des « fripons » dans tous les rangs de la société. Dans chaque agglomération, on trouve un « commissaire de quartier » chargé du maintien de l'ordre, d'apaiser les querelles et de proposer les mesures d'utilité publique. On trouve aussi les « syndics » à rang de capitaines, et préposés à la réception des impôts et des taxes.

De plus, dans chaque quartier, est mise en place une milice locale recrutée parmi les habitants, et dont le rôle principal est d'assurer la défense du territoire en ces temps de fréquentes invasions. Nous connaissons déjà avec détails plusieurs officiers des milices de Vieux-Habitants et la conduite glorieuse de plusieurs d'entre eux. Les hommes sont soumis à un entraînement intensif, ce qui occasionne des conflits avec leurs employeurs, en particulier les Jésuites qui s'opposent à ce que leurs ouvriers s'absentent pour ce motif. Et leur avis, il faut en tenir compte, ou, du moins, celui de l'Eglise dont ils sont, avec d'autres religieux, les représentants autorisés dans leurs paroisses respectives.

Disons un mot de Vieux-Habitants qui rassemble autour de son clocher toute la population de son quartier...

Relevée dès 1703 sur les ruines fumantes de la précédente, notre église témoigne du rajeunissement de la cité. A peine les Anglais « boutés dehors », le Père Vincent s'est mis à l'œuvre. Consulta-t-il le Père Labat ? C'est vraisemblable, car c'était un bâtisseur éclairé. Habitué à édifier solide et avec des arrières-pensées de fortifications, c'est peut-être lui qui suggéra les contreforts massifs qui font l'originalité de l'édifice que nous voyons aujourd'hui.

L'église est alors vraiment le centre de toutes les activités locales : la vie même de la communauté. Le curé tout autant pasteur qu'officier d'état civil, est un homme d'autorité considérable et respecté. C'est du haut de la chaire que le dimanche au prône sont proclamés tous les édits royaux. La loi protège de son autorité la maison de Dieu. Le droit d'asile y est sacré et inviolable. ♦



afin qu'il y ait de la nourriture dans ma maison. » De même l'Église par son autorité a institué que sous le régime de la loi nouvelle on paierait le denier du culte. Celui-ci est destiné à couvrir les différents frais des chapelles : taxe d'habitation, factures d'eau et d'électricité, entretien des objets liturgiques, encens, cierges d'autel... Il sert aussi à permettre aux ministres de l'Église de vivre d'une façon convenable ; voilà pourquoi les 11 tribus d'Israël devaient s'acquitter de la « dîme » (la dixième partie de leurs revenus et récoltes) envers la tribu de Lévi qui n'avait pas reçu de portion de la Terre Sainte, mais qui vivait parmi les autres tribus pour s'occuper du culte et des sacrifices à offrir à Dieu au nom du peuple.

Et l'honoraire de Messe, les 16 euros pour inscrire une intention précise : est-ce le prix de la Messe ?

Non. La Messe n'a pas de prix et vendre des biens spirituels pour de l'argent est un grave péché appelé simonie. Les « honoraires de Messes » sont une forme d'aumône. Puisque le prêtre vit de l'autel, il convient que les fidèles qui lui confient le soin d'offrir le Saint Sacrifice à Dieu veillent à sa subsistance ; voilà pourquoi l'honoraire d'une messe correspond environ aux besoins du ministre pour la journée.

LA VIE AU PRIÈRE

Le catéchisme du mardi soir étant suivi avec assiduité par de plus en plus de fidèles durant l'Avent, il reprendra au Carême. Après la belle fête de Noël, nous avons eu la joie de recevoir M. l'abbé de Cacqueray, notre supérieur. Il a été heureux de visiter nos trois chapelles de Guyane, Martinique et Guadeloupe. A l'occasion des 40 ans de la fraternité Saint Pie X, il a pu nous faire un bilan de l'apostolat de notre chère congrégation. Plus de 500 prêtres qui œuvrent à travers le monde entier pour transmettre Notre-Seigneur aux âmes malgré les épreuves. Les servants de messe ont reçu une croix bénite par notre supérieur. Chaque croix a un cordon de couleur qui indique le degré atteint par le servant (blanc : céroféraire, noir : acolyte II, vert : acolyte I, rouge : thuriféraire, jaune : cérémoniaire).



LE SAINT DU MOIS

Jean de Matha vint au monde en 1160. Ses parents avaient supplié Dieu pendant 4 ans de leur donner un enfant. Son père lui fit étudier les belles-lettres à Marseille, pendant que sa mère le conduisait dans les hôpitaux, dans les prisons, chez les familles pauvres, pour ouvrir son cœur à la pitié. Il poursuivit ses études à Aix, où il défendit courageusement le vœu de chasteté qu'il avait fait dans son enfance.

Il se rendit ensuite à l'Université de Paris pour étudier la théologie. Il se choisit quelques amis, parmi lesquels un gentilhomme italien, appelé Jean Lothaire. Jean de Matha lui prédit qu'il serait un jour assis sur la chaire de saint Pierre. Cette prophétie se réalisa, et Lothaire gouverna le monde catholique sous le nom d'Innocent III. A la fin de ses études, il fut ordonné prêtre.

Il s'enfuit dans la solitude, où il se joignit à saint Félix de Valois, avec qui il résolut, après avoir reçu des signes divins, de se consacrer au rachat des captifs. Ils reçurent l'habit religieux des mains du pape Innocent III, qui donna au nouvel ordre le nom de la très Sainte Trinité pour le rachat des captifs. Il leur précisa que l'œuvre de la rédemption donnait, à ceux qui s'y consacraient, le privilège glorieux de partager la mission de Jésus-Christ,

mais qu'elle les vouait par là même aux humiliations, aux douleurs de la croix, et leur commandait des vertus fortes et généreuses.

De retour à Paris, Jean de Matha et Félix de Valois recrutèrent de nouveaux compagnons.

On connaît les succès et les revers qu'éprouvèrent, en Orient, les guerriers chrétiens désignés sous le nom de Croisés. Un grand nombre de chrétiens tombaient entre les mains des infidèles et devenaient esclaves. On cherchait à arracher de leur âme la foi chrétienne et à faire d'eux des apostats. La religion et l'humanité demandaient donc une force assez puissante pour briser les fers de ces captifs, arracher ces victimes au danger de se perdre éternellement, et vaincre la barbarie musulmane, sur cette terre d'Afrique jadis si catholique. Cette force, Jean de Matha la trouvera dans l'organisation d'une association de libérateurs qui, fidèles dépositaires des ressources de la charité publique, iront, à travers mille périls, rendre aux esclaves le bonheur de vivre chrétiens et libres. L'ordre de la très Sainte Trinité se proposa encore le soulagement des malheureux et le soin des malades. Ce triple but exigeait de ceux qui voulaient l'atteindre, l'abnégation, l'obéissance, le désintéressement.

Il s'occupa de l'installation des

nouvelles maisons de son ordre en Italie, en France et en Espagne. Il fit un nouveau voyage en Tunisie, où les mahométans le maltraitèrent. Pour l'empêcher de partir avec les esclaves rachetés, ils se précipitent sur le vaisseau qui les porte, enlèvent le gouvernail, coupent les mâts, déchirent les voiles, brisent les rames. Jean de Matha ordonne à ses gens de mettre en mouvement le navire. Les passagers saisissent des tronçons de rames et de planches pour aider à cette difficile manœuvre. Plein de confiance en Dieu seul, Jean se dépouille de son manteau, l'étend en forme de voile ; et, à genoux sur le tillac, le crucifix à la main, il implore l'étoile de la mer. Les navigateurs et les passagers répètent les mêmes prières, une brise favorable s'élève, et en moins de deux jours, on entre dans le port d'Ostie, aux acclamations d'une foule émerveillée du prodige.

Il avait consumé lui-même une santé robuste dans les austérités de la pénitence, les fatigues des voyages et les sollicitudes de ses nombreuses fondations ; ses forces épuisées ne

suffisaient déjà plus à son zèle ; dès lors il appliqua toute l'activité de son esprit à sa perfection personnelle et à la direction intérieure de son institut. S'il sortait du couvent, c'était pour aller s'asseoir au chevet des malades



**SAINT JEAN DE
MATHA,
Fête le 8 février**

ou pour secourir des pauvres honteux. Il mettait un soin scrupuleux à cacher ses bonnes œuvres ; mais les effets merveilleux du pouvoir extraordinaire que Dieu avait communiqué à son humble serviteur, et auquel obéissaient le démon, les maladies et la mort même, avaient rempli la ville de Rome des vertus et du nom de Jean de Matha.

Ayant été averti de sa mort prochaine, il rassembla à Rome les principaux chefs de sa nombreuse famille afin de disposer de tout pour le plus grand bien de l'Ordre. Puis la mort ne se fit pas attendre. Miné par la fièvre, ou plutôt consumé par l'amour divin, il réunit autour de son lit de mort ses enfants en pleurs, leur fit ses derniers adieux, les exhorta à la grande œuvre de la rédemption des captifs, et les bénit une dernière fois. Peu après, son âme montait au ciel. C'était le 17 décembre 1213. ◆

Père Claret

Martinique

☎ 05.96.70.04.67

♦ Réunion de Marie Reine des Cœurs :

- ☞ Vendredi 4 février
- ☞ Vendredi 4 mars

♦ Journée de travaux :

- ☞ Samedi 19 février

Nos prochains rendez-vous.
Venez-y nombreux !

Guyane

☎ 05.96.70.04.67

♦ A Cayenne : Chapelle Saint Joseph (14, rue Saint Joseph, Cité N'Zila)

- ☞ Dimanche 6 février
9 h 30 : confessions
10 h 00 : Messe
- ☞ Vendredi 11 mars
(pour les Cendres)

♦ A Kourou :

- ☞ Vendredi 4 février
- ☞ Samedi 5 février
- ☞ Jeudi 10 mars

Guadeloupe

☎ 06.90.12.80.93

♦ Conférence à 19h15 à la chapelle.

- ☞ Vendredi 18 février
- ☞ Vendredi 18 mars

♦ Réunion de la Com- pagnie de Marie Reine des Cœurs à 17h30 à la chapelle.

- ☞ Vendredi 4 février
- ☞ Vendredi 1er avril

Horaires habituels des offices aux Antilles - Guyane

Martinique



05.96.70.04.67

Chapelle
N. D. de la
Délivrande
64, rue Moreau-de-
Jonnès
97200 Fort-de-France

Dimanche et fêtes : 7h00 (*messe basse*)
9h00 (*messe chantée*)
➤ confessions dès 6h30

- ♦ **En semaine :** 6h30
- ♦ **Exposition du Saint Sacrement :** jeudi à 7h15 (*chapelet*)
- ♦ **Confessions et permanence :** tous les jours de 7h30 à 10h30
- ♦ **Catéchismes :** mercredi de 14h30 à 16h30 (*prieuré*)

Guyane

☎ 05.96.70.04.67

- ♦ **Messe et confessions:**
selon le programme ci-dessus.

Guadeloupe



06.90.12.80.93

Chapelle
N. D. de
Guadeloupe
5, Quai Lardenoy
97110 Pointe-à-Pitre

- ♦ **Dimanche à 7h00** (*messe basse*) et 9h00 (*messe chantée*)
- ♦ **En semaine :** **lundi à 6h30**
vendredi à 18h00
samedi à 18h
- ♦ **Confessions :** avant ou après chaque messe
- ♦ **Catéchismes :** le samedi de 8h30 à 9h30
- ♦ **Permanence :** le samedi de 9h30 à 12h00

LES VERTUS THEOLOGALES (SUITE)

I. LA CHARITE

1. Définition

La charité est la vertu surnaturelle par laquelle nous aimons Dieu pour lui-même, par-dessus toute chose, et le prochain comme nous-mêmes pour l'amour de Dieu. ²⁴⁰

Comme vertu surnaturelle, elle est donnée par Dieu. Nous la recevons en même temps que la grâce dont elle est inséparable. On ne peut donc pas aimer Dieu par nos propres forces : c'est un don de Dieu.

Le motif de la charité c'est donc la bonté de Dieu.

2. Amour de Dieu

Nous devons aimer Dieu pour lui-même, comme le Souverain Bien, source de tout notre bien ; et c'est pourquoi nous devons l'aimer *par-dessus toute chose* « de tout notre cœur, de toute notre âme, de tout notre esprit et de toutes nos forces » (Mc 12, 30). ²⁴¹

Il s'agit non d'un amour de concupiscence (= aimer pour son bien à soi) mais d'un amour de bienveillance (= vouloir le bien de celui qu'on aime).

C'est Dieu qui nous aime le premier. Et c'est parce qu'Il nous aime que nous devenons capables de l'aimer à notre tour.

3. Amour du prochain

Nous devons aimer le prochain pour l'amour de Dieu qui nous le commande, et parce que tout homme est créé à l'image de Dieu, comme nous, et est notre frère. ²⁴²

L'amour de Dieu entraîne l'amour du prochain, créé à son image et destiné à Lui être uni dans l'éternité.

Nous sommes obligés d'aimer même nos ennemis en pardonnant leurs offenses, parce qu'ils sont eux aussi notre prochain, et que Jésus-Christ nous l'a commandé expressément.²⁴³

Nos ennemis étant encore capables de changer, c'est-à-dire de se convertir et d'aller au Ciel, nous ne pouvons pas les exclure de notre charité. En revanche il n'y a pas de charité possible pour les démons et les damnés, séparés de Dieu définitivement.

La charité est un amour créateur. Elle n'attend pas la bonté mais la provoque.

La charité s'exerce avec ordre. Elle concerne d'abord les proches (la famille, les amis, les connaissances puis les autres).

4. Pratique de la charité

La charité est donnée par le Baptême avec la grâce sanctifiante. Elles se perdent toutes les deux par le péché mortel et se retrouvent par la contrition parfaite ou la confession alliée à la contrition imparfaite.

Les deux augmentent avec la réception des sacrements et des actes de charité plus grande.

On donne des preuves de sa charité en observant les *commandements* et en pratiquant les *œuvres de miséricorde*, et, si Dieu y appelle, en suivant les *conseils évangéliques*. 249

Il ne suffit en effet pas d'aimer Dieu en pensées. Il faut traduire cet amour de Dieu dans notre conduite.

Il existe 7 œuvres de miséricorde spirituelles et 7 œuvres de miséricorde corporelles.

Ouvres de miséricorde	
spirituelle :	corporelle :
Instruire les ignorants	Nourrir ceux qui ont faim
Donner de bons conseils	Faire boire ceux qui ont soif
Corriger les pécheurs	Vêtir ceux qui sont nus
Consoler les affligés	Accueillir les pèlerins
Pardonner les offenses	Visiter les infirmes
Supporter les ennuyeux	Visiter les prisonniers
Prier pour les vivants et les défunts	Ensevelir les morts

5. Péchés contre la charité

Contre l'amour de Dieu :

- ✘ Tout péché mortel
- ✘ La paresse spirituelle
- ✘ La haine de Dieu

Contre l'amour du prochain :

- ✘ La haine
- ✘ L'envie et la jalousie
- ✘ La discorde
- ✘ La sédition
- ✘ Le scandale

II. LES CONSEILS ÉVANGÉLIQUES

Les conseils évangéliques sont des exhortations que Jésus-Christ a faites dans l'Évangile pour nous inviter à une vie plus parfaite par la pratique de vertus non commandées.²⁵⁰

L'amour de Dieu nous conduit à chercher la perfection proposée par Notre-Seigneur. Tous doivent rechercher la perfection *essentielle* liée à la pratique des 10 commandements. Mais certains sont appelés à la perfection *intégrale* par la pratique volontaire des conseils évangéliques.

Les principaux conseils évangéliques sont la *pauvreté volontaire*, la *chasteté perpétuelle* et l'*obéissance parfaite*.²⁵¹

Ces 3 conseils nous assurent le chemin le plus sûr pour le Ciel en nous préservant des 3 dangers pour l'âme que sont :

- ✘ la concupiscence des yeux (= le désir des richesses)
- ✘ la concupiscence de la chair (= le désir des plaisirs)
- ✘ la concupiscence de l'esprit (= le désir des honneurs)

Les religieux sont ceux qui vivent de ces 3 conseils en prononçant les 3 vœux de pauvreté, de chasteté et d'obéissance.

Mais les fidèles dans le monde peuvent aussi, sans prononcer ces vœux, vivre de cet esprit pour tendre à la perfection.